



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## transports scolaires

Question écrite n° 66218

### Texte de la question

M. Michel Hunault attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la sécurité des enfants scolarisés en primaire, collège et lycée qui en raison de l'éloignement de leur habitation et foyer familial de leur établissement scolaire, doivent emprunter quotidiennement les transports scolaires. Pour y accéder ils rejoignent à pied les points d'arrêts des transports scolaires, notamment en milieu rural. Dans un souci de prévention et de sécurité, il lui demande si, en lien avec le secrétariat d'État chargé des transports, il serait disposé à fournir et équiper ces élèves d'un gilet de sécurité jaune fluorescent.

### Texte de la réponse

L'article L. 213-11 du code de l'éducation dispose que la responsabilité de l'organisation et du fonctionnement des transports scolaires relèvent du département. Aussi, il n'appartient pas au ministère de l'éducation nationale de fournir et d'équiper les élèves empruntant quotidiennement les transports scolaires, notamment en milieu rural, de gilet de sécurité jaune fluorescent. Le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative a intégré l'éducation à la sécurité routière dans les horaires et programmes des différents champs disciplinaires, de l'école maternelle à la fin du collège. Elle donne lieu à la délivrance d'attestations de différents niveaux. D'autres départements ministériels et de partenaires associatifs apportent leurs concours aux enseignants dans des actions d'éducation à la sécurité routière. Le ministère de l'éducation, de la jeunesse et de la vie associative reste mobilisé sur les thèmes de la prévention et de la sécurité routière, et encourage les partenariats, notamment avec les collectivités organisatrices de transports scolaires et les communes, visant à faire progresser la sécurité des élèves utilisant les transports scolaires pour se rendre dans leurs écoles et établissements scolaires.

### Données clés

**Auteur :** [M. Michel Hunault](#)

**Circonscription :** Loire-Atlantique (6<sup>e</sup> circonscription) - Nouveau Centre

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 66218

**Rubrique :** Transports routiers

**Ministère interrogé :** Éducation nationale

**Ministère attributaire :** Éducation nationale, jeunesse et vie associative

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 8 décembre 2009, page 11617

**Réponse publiée le :** 8 février 2011, page 1272